

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 25 septembre 2023

Date de l'annonce publique : 15/09/2023

Date de la convocation des conseillers : 15/09/2023

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		CC.2023-09-25 - 2.08
Point de l'ordre du jour		2.08
Objet		Acte notarié - Vente par la Commune (emprise n°386/2100 sise à Crauthem)

Le conseil communal,

Vu l'acte du 27 juillet 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à la vente d'une place sise à Crauthem effectuée pour la régularisation de la situation foncière de la voirie :

- Acte n° 23744 avec Monsieur Guillaume HUESO et Madame Methoura MUTH : vente d'une place sise à Crauthem, rue Emile Barthel, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section E de Crauthem, comme suit :

- Numéro 386/2100, lieu-dit: "rue Emile Barthel", place, contenant 75 centiares ;

Considérant que la vente a eu lieu pour et moyennant le prix de 50,00 euros ;

Vu l'article 1/650/261100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 23744 du 27 juillet 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à la vente d'une place sise à Crauthem, rue Emile Barthel.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 6 octobre 2023


Le bourgmestre,


Le secrétaire ff,